



République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : Mesdames EVRARD Elisabeth, GROISEAU Stéphanie, PETIT Nathalie, TEILLOUT Aurélie et Messieurs BERNAUDEAU Mickaël, LEMAITRE Thierry, NZECK-SAM-NDECK Armand, TRICARD Pierre.

Absents excusés : Mesdames BOISARD Nathalie, DORET Stéphanie, SOULET Chantal, Messieurs CHAIGNE Bertrand, DESMIERS Victorien, RENOUX Julien, TEXIER Cédric

Secrétaires de séance : Mesdames EVRARD et GROISEAU

Date de la convocation : 8 Janvier 2019

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Décembre 2018

Le compte rendu est approuvé.

2) Organisation du grand débat national

M. le Maire précise qu'un cahier de doléances est accessible en mairie depuis décembre et que les premiers envois du Député et du Préfet, sur le thème du grand débat national, datent du 8 janvier 2019. Il en communique copie aux élus ainsi que la lettre du Président de la République, reçue en mairie dans la journée.

4 grands thèmes sont portés par le gouvernement :

- les impôts, les dépenses publiques et l'action publique
- l'organisation de l'état et des collectivités publiques
- la transition écologique
- la démocratie et la citoyenneté

Pour davantage d'informations, le site officiel peut être consulté : www.granddebat.fr

Le référent départemental est le sous-préfet de Parthenay, M. Christophe BURBAUD.

Les communes ou l'intercommunalité sont incitées à organiser ce grand débat. Si l'intercommunalité n'organise pas ce dernier, la commune accueillera les habitants pour une réunion d'expression libre, courant février (après les prestations du Théâtre), un samedi après-midi.

Pour ceux qui ne pourraient participer mais souhaiteraient le faire, le cahier de doléances est toujours à disposition en mairie.

3) Personnel communal : prolongation contrat CUI agent polyvalent

Après plusieurs interventions auprès de la DIRRECTE, le Maire a pu obtenir la prolongation exceptionnelle d'un an du contrat CUI, subventionné à 50%, pour l'agent chargé de la cantine sous réserve de formation et d'embauche à la fin du contrat.

Pour la femme de ménage, le contrat a été renouvelé sans difficulté, cet agent étant proche de la retraite.

Après consultations du Centre de Gestion, de l'AMD 79 et de Pôle Emploi, il a été précisé que la commune ne pouvait pas payer des heures de formation lorsque celle-ci a lieu pendant le temps de travail annualisé même si la formation, financée intégralement par la commune, est effectuée pendant les vacances scolaires.

4) Comité des fêtes : retour sur l'AG

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 17 décembre dernier.

Le bureau a été renouvelé à l'identique et le bilan présenté.

Les statuts ont été modifiés, afin de permettre à tout habitant de la commune de participer à la vie de l'association.

Le comité des fêtes reprendra ses activités en 2019, à savoir :

- l'apéro à ta porte
- le 14 juillet
- les illuminations



République Française

5) Communauté Commune Val de Gâtine : statuts et convention d'adhésion service commun ADS

Les statuts de la nouvelle communauté de communes devaient être finalisés pour le 31 décembre 2018.

Restaient certains points que la communauté de communes Val de Gâtine soumet aux votes des communes, suite à la délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2018 :

- La prise en charge des trajets École/Pôle sportifs
- Le soutien à l'enseignement de la musique
- L'habilitation du service de repas à domicile pour d'autres collectivités par conventionnement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents pour la modification des statuts en ce sens.

La communauté de commune a ouvert un service d'instruction des documents d'urbanisme.

Après une première année d'existence, il convenait d'adapter les tarifs de prestations aux dépenses réelles sachant que la CCVG en prend la moitié en charge.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'adhésion à ce service et les nouveaux tarifs.

Le passage en régie autonome du SICTOM fait perdre à la communauté de communes une part des dotations (environ 50 000 €). De ce fait, il a été créé une régie mixte.

6) Indemnités agents recenseurs

Le conseil valide l'indemnisation des agents recenseurs sur la base d'un contrat à la vacation d'accroissement temporaire d'activité (base du Smic de 10.03 €), la fiche de paie sera réalisée par le centre de gestion.

Les frais du coordonnateur (déplacement, repas) seront pris en charge.

7) Centre de Gestion 79 : consultation contrat groupe prévoyance et mise en conformité RGPD

La commune a adhéré au contrat groupe Prévoyance du centre de gestion avec une prise en charge de 10 € par agent par la commune et 13 € par les agents.

Ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2019.

Le centre de gestion va donc relancer les consultations des professionnels pour un nouveau contrat.

Le conseil accepte de se joindre à cette procédure de consultation, la prise en charge de la commune restant inchangée.

Après consultation, 85 % des communes ont répondu favorablement à la demande du centre de gestion 79 sur le règlement général de protection des données (RGPD).

Il sera donc lancer les appels d'offres des prestataires pour la mise en conformité et le suivi des données personnelles.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité des présents, son accord pour cette procédure de consultation.

8) Point travaux et bilan 2018

M. le maire remet à chacun des élus un tableau, détaillant les impacts financiers, des réalisations terminées en 2018, à savoir : l'aire de jeux, le club house, le secrétariat de mairie et une partie de la toiture, l'enfouissement de la D12, l'éclairage public, les tablettes pour l'école et certains travaux non prévus initialement (toiture de la maison des jeunes, le fossé des champs Chauvèreau, l'éclairage du stade et l'achat de tables et de chaises pour la salle des jeunes et la salle des fêtes).

9) Débat d'Orientations Budgétaires

Pour 2019, les élus notent en projets à réaliser :

- le dossier Ecole pour lequel les demandes de subventions ont été présentées à nouveau pour 2019
- le cimetière avec la mise aux normes et la création d'un jardin du souvenir, un columbarium, des cavurnes.
- les sanitaires de la mairie et leur mise aux normes
- un chemin piétonnier entre l'école et le centre bourg
- le remplacement des engins de la commune (tondeuse, camion, tracteur...)
- le chéneau de la salle des fêtes, après mise en cause du précédent installateur qui sera relancé.



République Française

- Plus des jeux autour de l'aire multisports.
Des choix budgétaires seront à faire.

Le Maire informe le conseil qu'au titre de l'article 109 de la loi de finances pour 1992 (article 1647-00-bis du code général des impôts) une somme de 144€ sera précomptée sur les attributions d'avances sur le produit de la fiscalité locale.

La municipalité doit donc rembourser cette somme au trésor public, portant sur un remboursement de taxe foncière sur les jeunes agriculteurs.

Considérant qu'il n'y a pas de crédit sur la ligne budgétaire 7391171 concernée par ce mandatement, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits. Le Maire propose les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement/Dépenses :

Chapitre 67 : Compte 6718 : - 144 €

Chapitre 73 : Compte 7391171 : + 144 €

Le conseil municipal accepte d'inscrire au budget la Décision Modificative comme présentée par le Maire et donne pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à cette D.M et au remboursement du dégrèvement.

10) Questions diverses

- La fourrière de Niort demande si la commune souhaite conventionner avec elle. Les élus ne pensent pas nécessaire à ce jour de donner suite.
- Demande de subvention : comme les années précédentes et par équité, il ne sera pas donné suite aux diverses demandes de subventions que la commune reçoit.
- SECO : la commune a reçu un nouveau devis pour une extension du réseau à la Maclière. Le Maire interroge à nouveau le SECO sur les éléments de son intervention, le premier devis étant très largement inférieur.
- Vœux du conseil municipal le 19 janvier à 16 H.

La prochaine réunion de conseil se tiendra le 12 Février 2019 à 20h30 à la Mairie.

Fait à Sainte-Ouenne, le 28 janvier 2019

Le Maire,